

Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2013/466 - Protection, valorisation du patrimoine non protégé - 3222  
Répartition de subventions au titre de l'aide à la valorisation  
du patrimoine religieux et du petit patrimoine**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux et du petit patrimoine, d'attribuer des subventions d'un montant total de 472 188,97 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et selon la répartition suivante :

- 97 131,09 € au titre de l'aide au patrimoine religieux, dont :

. Communes : 46 450,71 €

. Autres tiers : 50 680,38 €

- 8 483,70 € au titre de l'aide au petit patrimoine (communes)

- 102 571,13 € à l'Eglise évangélique méthodiste de STRASBOURG, pour la valorisation du Temple de Sion

- 87 531,70 € à la commune d'OFFENDORF, pour la valorisation de l'église

- 102 086 € à la commune de WANGEN, pour la valorisation de l'église

- 74 385,35 € à la commune de FRIESENHEIM, pour la valorisation des trois églises du pèlerinage "Notre-Dame de Neunkirch".

Elle approuve par ailleurs les conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement les communes de FRIESENHEIM, d'OFFENDORF et de WANGEN, l'Eglise évangélique méthodiste de STRASBOURG et la Paroisse catholique du Christ ressuscité à STRASBOURG, et autorise son président à signer ces cinq conventions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-79275-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13